

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 118**12 mars 1997****SOMMAIRE**

Agrofeed, S.à r.l., Luxembourg	page 5656	New York New York, S.à r.l., Luxembourg	5638
Aima S.A.H., Luxembourg	5659	Nilaco, S.à r.l., Luxembourg	5625
(A.) Antony-Voosen & Cie, S.à r.l., Luxembourg	5660	Norfin International S.A., Luxembourg	5625
Arcipel de Lavezzi S.A., Luxembourg	5659	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg	5624
Auberge Croisette, S.à r.l., Remich	5664	Nouvelle Brasserie Mansfeld, S.à r.l., Luxembourg	5625
Azzurra S.A., Luxembourg	5660	Nouvelle Gazeautherme, S.à r.l., Bertrange	5625, 5626
Biolux S.A., Luxembourg	5661	Nouvelles Initiatives S.A., Luxembourg	5626
Bormac Consulting, S.à r.l., Luxembourg	5661	Nouvelle Société Muller Daim Cuir, S.à r.l., Luxembourg	5625
(Paul) Brandt Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	5628	Olcese Finance S.A., Luxembourg	5623
Burnthor S.A., Luxembourg	5662	Omni-Décor, S.à r.l., Rumelange	5626
Calcul S.A., Luxembourg	5661	Online-Finance, S.à r.l., Luxembourg	5643
Carometal International, S.à r.l., Luxembourg	5662	Ondi S.A., Luxembourg	5628
(La) Cascade d'Or, S.à r.l., Luxembourg	5620	Partimon S.A., Luxembourg	5626
Coldas S.A., Luxembourg	5662	Pegaso S.A., Luxembourg	5626, 5627
Comifin S.A., Luxembourg	5662, 5663	Peter Pan, Société Coopérative, Luxembourg	5629
Datalux, S.à r.l., Luxembourg	5660	Pioneer Holdings, Luxembourg	5627, 5628
Datatrust S.A., Howald	5664	Polichem Trade S.A., Luxembourg	5629
Demulder International S.A., Luxembourg	5663	Porvilux, S.à r.l., Larochette	5630
Dennemeyer & Cie, S.à r.l., Howald	5664	Publilatina	5629
Dennemeyer Trust, S.à r.l., Howald	5664	R Chaud, S.à r.l., Holzem	5629
Deutsche Investment Gesellschaft S.A., Luxembourg	5661	Recto-Verso, S.à r.l., Bertrange	5630
Deutsch-Luxemburgische Beratungs- und Holdinggesellschaft S.A., Luxembourg	5660	Renovo, S.à r.l.	5630
Digit Invest S.A., Luxembourg	5663	Rent a Jewellery Box, S.à r.l., Luxembourg	5637
Domanium Luxembourg S.A., Strassen	5642, 5643	Rollinger Henri & Fils Exploitation S.A., Walferdange	5630
(John) Driege, S.à r.l., Luxembourg	5618	Rollinger SOPARFI, Walferdange	5630
Dubelux S.A., Luxembourg	5654, 5656	Rosaline Holding S.A., Luxembourg	5631
Easy View S.A., Luxembourg	5664	Sabre Holding S.A., Luxembourg	5631
(L')Entrecôte, Café de Paris, S.à r.l., Luxembourg	5621	Santaella S.A., Luxembourg	5632
Erre Nove S.A., Luxembourg	5650, 5654	Scott's, S.à r.l., Luxembourg	5630, 5631
Erre Tre S.A., Luxembourg	5645, 5648	S.D.B. Finanziara S.A., Luxembourg	5632
Fair Play S.A., Luxembourg	5640	Serplus, S.à r.l.	5634
Ferrero Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5662	Shield S.A.H., Luxembourg	5634
Hermes Conseils, Société Civile, Luxembourg	5663	SM 75 I, S.à r.l., Luxembourg	5632
Interactive Luxembourg S.A., Luxembourg	5648, 5649	Socauff, S.à r.l., Luxembourg	5635
Jorwinne Finances S.A.H., Luxembourg	5618	Société d'Assistance Financière aux P.M.E. S.A., Luxembourg	5635
Josschi Holding S.A.H., Luxembourg	5618	Société de Développement de la Gauche, Luxembourg	5635
Juch et Cie, S.à r.l.	5619	Sofinex S.A., Luxembourg	5635
Kalmar S.A., Luxembourg	5619	Sovereign Investments Limited S.A., Luxembourg	5631
Kooij-Koster Holding B.V., Luxembourg	5619	Spree Holding S.A., Luxembourg	5633, 5634
Label Mark S.A.H., Luxembourg	5619	S.P.T. Seaprotrading, S.à r.l., Mersch	5635
Lacroix Investissements S.A., Luxembourg	5620	Staminet, S.à r.l.	5635, 5636
Laruccia Frères S.C.I., Luxembourg	5620, 5649	Steffen et Engel, S.à r.l., Howald	5636
Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Luxembourg	5620	Studio V Luxembourg, S.à r.l., Pétange	5636
Licam International S.A., Luxembourg	5623	Style Clair, S.à r.l., Dalheim	5636
Limbo Invest Holding S.A., Luxembourg	5621	Sufikupar S.A., Luxembourg	5637
Lingual Softwares Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5656	Sutton B. Holding S.A., Luxembourg	5637
Lisa Tucci International, S.à r.l., Luxembourg	5622	Swinging'Pig, S.à r.l., Luxembourg	5637
L.M.C. - Luxembourg, Les Musters de Cartier - Luxembourg S.A., Luxembourg	5621	Syrval S.A., Luxembourg	5637
Losty S.A., Luxembourg	5623	Taxis Benelux N.S., S.à r.l., Luxembourg	5636
Lux-Koncept S.A., Rollingen/Mersch	5621	Van Doorn Trust & Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5638
Mir Holding S.A., Luxembourg	5622	Uptrade International S.A., Luxembourg	5658
Moebelzentrum, S.à r.l., Walferdange	5624	Wedge Luxembourg S.A., Luxembourg	5658
Mosella Consult S.A., Senningerberg	5624	World Car, S.à r.l., Luxembourg	5658
Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	5623	Yanuda, S.à r.l., Luxembourg	5659
Mozart International Holding S.A., Luxembourg	5624	Yeung et Wong, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5659
Munnerefer Stuff, S.à r.l.	5624	Zeitung S.A., Oberkorn	5659
New Technologies Investments S.A., Luxembourg	5624		

JOHN DRIEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 48.286.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

J. Driège

M. Huet

(46700/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JORWINNE FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 41.081.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46701/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JORWINNE FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 41.081.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46702/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JORWINNE FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 41.081.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46703/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JORWINNE FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 41.081.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46704/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JOSSCHI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} octobre 1996

Le mandat des administrateurs en fonction, M. Herman J.J. Moors, Mme Anna H.P.M. Paulissen et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. ainsi que celui du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de l'année 2002.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Certifié sincère et conforme
JOSSCHI HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(46705/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

JUCH ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46706/000/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KALMAR S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.086.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 16 décembre 1996, enregistré à Remich, le 17 décembre 1996, volume 459, fol. 40, case 8, aux droits de cinq cents francs 500,-,

que la société KALMAR S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, le 10 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 406 du 17 septembre 1992, au capital de 1.250.000,- LUF, a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 décembre 1996. A. Lentz.
(46707/221/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.052.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.
Signatures

(46708/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.052.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.
Signatures

(46709/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.052.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

KOOIJ-KOSTER HOLDING B.V.
Signatures

(46710/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LABEL MARK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46711/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LA CASCADE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 29.125.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46712/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LACROIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 20 décembre 1996 que: L'assemblée a élu en remplacement de Alexandre Canabal et Sabine Herbineau, administrateurs démissionnaires: Lallement Alain, administrateur de sociétés, demeurant à Prunay, France, Bouchta Chériffia, administrateur de sociétés, demeurant à Reims, France, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes en remplacement de la société MONTEREY SERVICES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire:

Coupage Jérôme, demeurant à Reims, France, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le siège social de la société est transféré de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey au L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46713/735/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LARUCCIA FRERES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts et modification des statuts du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 18 décembre 1996, enregistré à Remich, le 24 décembre 1996, volume 459, folio 46, case 4 que:

1) L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Mario Laruccia, peintre, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix, cinquante parts sociales	50
2) Madame Mauricette Sabatier, sans état, épouse de Monsieur Mario Laruccia, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100»

2) Les associés acceptent la démission de Monsieur Francesco Laruccia, préqualifié, de sa fonction de gérant et lui donnent décharge.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 décembre 1996.

F. Molitor.

(46714/223/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LEIPZIG ANLAGEGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 44.954.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46715/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46716/765/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

L.M.C. - LUXEMBOURG, LES MUST DE CARTIER - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 6, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 56.309.

ERRATUM

Dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société LES MUST DE CARTIER - LUXEMBOURG, en abrégé L.M.C. - LUXEMBOURG, dressé par le notaire soussigné le 26 septembre 1996, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de rectifier le siège social de la société comme suit:

«6, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg».

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour la société

C. Hellinckx

Le notaire

(46717/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Monsieur le préposé du registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à l'inscription des modifications suivantes concernant la société anonyme LIMBO INVEST HOLDING S.A., société anonyme sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Administrateurs

A biffer: Marc Muller,
Alain Noullet,
Jean-François Bouchoms.

Remplacer par: Markus Streun, conseiller juridique, demeurant à Cureglia (Suisse);
Henri Erzen, employé privé, demeurant à Olm;
Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (Allemagne).

Commissaire aux comptes

A biffer: Jean-Marc Faber.

Remplacer par: Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre.

Siège social

A biffer 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Remplacer par: 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46723/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LUX KONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.821.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 30 juin 1995, ainsi que la résolution des actionnaires concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 1995, enregistrés à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 20 novembre 1996.

Y. Scharlé

Administrateur

(46726/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LICAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.087.

Société constituée en date du 11 janvier 1982 par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 93 du 6 mai 1982, acte modifié en date des 25 février 1985, 30 septembre 1986, 5 février 1991 et 16 octobre 1991 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, nos 87, 355, 288 et 145 des 26 mars 1985, 10 octobre 1986, 26 juillet 1991 et 15 avril 1992.

Le domicile de la société LICAM INTERNATIONAL S.A., établi à Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé le 18 décembre 1996.

Messieurs Toby Herkrath, Jean-Paul Defay et Serge Thill ont démissionné en date du 13 décembre 1996 de leur mandat d'administrateur.

Monsieur Roger Caurla a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

COMPANIES & TRUSTS

PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1996, vol. 488, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46718/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LISA TUCCI INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Signature.

(46724/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.423.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, à la date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 285 du 14 juin 1993; modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 14 du 9 janvier 1996, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 77 du 13 février 1996 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.423.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, P. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 1996, vol. 459, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 décembre 1996.

A. Lentz.

(46727/221/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1996

– Monsieur Johan Dejans, Madame Carine Bittler et Monsieur Eric Vanderkerken ont été nommés aux postes d'administrateur de la société en remplacement de Messieurs Caude Schmitz, Edmond Ries et Marc Mackel, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée a élu la BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, 50, route d'Esch, Luxembourg, commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1997.

– Le siège social de la société a été transféré du 2, rue des Girondins, Luxembourg, au 50, route d'Esch, Luxembourg. Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46725/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.216.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour la société

Signature

(46730/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.856.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 15 novembre 1996

1. Le siège social de la société est transféré au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

P.A. Mettel

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1996, vol. 488, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46743/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MOEBELZENTRUM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46728/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MOSELLA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 51.918.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1996

– COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN & CO, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46729/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MOZART INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour la société

Signature

(46731/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

MUNNEREFER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46732/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NEW TECHNOLOGIES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.855.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Signature.

(46733/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 21.346.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46737/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NILACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 21, rue Poincaré.
R. C. Luxembourg B 42.635.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

M. Probst-Nicoletti

D. Mobley

(46735/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NORFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.898.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 décembre 1996, que:

1) Monsieur George J. Phocas, avocat, demeurant à Londres, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 novembre 1996.

Quitus lui a été donné pour sa gestion au cours de son mandat.

2) Monsieur Mauro Saponelli, demeurant à Milan, Residenza Bosco, 532, Basiglio, Italie, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46736/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 33.888.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46738/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVELLE SOCIETE MULLER DAIM CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 15.900.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46741/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVELLE GAZEATHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 106, route de Mamer.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 95S, fol. 19, case 3, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée NOUVELLE GAZEATHERME, S.à r.l., avec siège social à L-8081 Bertrange, 106, route de Mamer, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, représenté par trois cents (300) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- M. Jorge Da Cruz Rosa, employé privé, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 18, Cité Patton, deux cent dix parts sociales	210
2.- M. Gianpiero Latini, maître-installateur, demeurant à L-6061 Bourglinster, 11, rue de Junglinster, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: trois cents parts sociales	300»

Suite à la démission de Monsieur Onofrio Giampaolo, installateur, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 14, rue Dr. Auguste Schumacher, de ses fonctions de gérant administratif de la société, les associés déclarent accepter cette démission et accorder décharge à l'ancien gérant.

Les associés décident de nommer nouveau gérant administratif, Monsieur Jorge Da Cruz Rosa, employé privé, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 18, Cité Patton.

La société est dès lors administrée par:

- a) Monsieur Gianpiero Latini, prénommé, gérant technique;
- b) Monsieur Jorge Da Cruz Rosa, prénommé, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence de cent mille (100.000,-) francs; pour les engagements qui excèdent cette valeur, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

E. Schlessler.

(46739/227/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVELLE GAZEATHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 106, route de Mamer.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

E. Schlessler.

(46740/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NOUVELLES INITIATIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1996, vol. 488, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46742/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

OMNI-DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3744 Rumelange, 8, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 51.894.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

N. Heintz.

(46744/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PARTIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 34.214.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(46746/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.075.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A.

Signatures

(46748/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.075.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A.

Signatures

(46749/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.075.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PEGASO S.A.

Signatures

(46750/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 octobre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS

Signature

(46752/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 octobre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS

Signature

(46753/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS

Signature

(46754/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS

Signature

(46755/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PIONEER HOLDINGS

Signature

(46756/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PAUL BRANDT HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.**SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.**

Capital souscrit de la société: NLG 90.000,-.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

N° Registre de Commerce d'Amsterdam: 162.444.

STATUTS*Résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 19 décembre 1996*

Le soussigné P. Brandt, demeurant à Wilrijk, Krijgslaan 257, bus 3, agissant en tant qu'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais PAUL BRANDT HOLDING B.V. (ci-après «la société»), dont le siège de gestion effective est à Pietermaai 15, Curaçao, Antilles Néerlandaises.

Attendu que:

Le président ouvre l'assemblée et constate que l'entière du capital souscrit et tous les associés sont présents, qu'en accord avec la société, aucun certificat de parts n'a été émis, et que les parts ne font pas l'objet d'un usufruit ou d'une garantie, de manière telle que – à l'unanimité –, les actionnaires peuvent décider sur les points qui figurent à l'ordre du jour.

Résolutions

1) Acceptation de la démission de la société ABN TRUST COMPANY (CURAÇAO) N.V. de son mandat de gérant de la société à dater du 19 décembre 1996, et octroi de la décharge pour l'exécution de son mandat.

2) Election de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 4, rue Jean Monnet, Luxembourg, au poste de gérant à dater du 19 décembre 1996.

3) Clôture des bureaux de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à dater du 19 décembre 1996, et établissement au Luxembourg d'un bureau au 4, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, également à dater du 19 décembre 1996 [(de manière telle que la gestion totale et le contrôle de la société, en ce compris les décisions d'investissements, soient déterminées et exécutées par le nouveau gérant (au Luxembourg)].

4) Clôture et annulation du compte bancaire et des comptes de dépôt-titres de la société à Curaçao, et ouverture d'un compte bancaire auprès de l'ABN AMRO BANQUE à Luxembourg.

5) Octroi à Monsieur Louis Thomas de KPMG TAX CONSULTING, des pouvoirs nécessaires aux fins d'effectuer toute formalité utile pour la mise en oeuvre des décisions susmentionnées, en ce compris les contacts avec le registre de commerce et les autorités fiscales.

6) La société a pour activité la gestion de patrimoine.

Maintien du siège social à Amsterdam.

Fait à Wilrijk, le 19 décembre 1996.

Pour la société
KPMG TAX CONSULTING

Son mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46747/671/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

OSDI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.416.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(46745/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PETER PAN, Société Coopérative.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Antoine Meyer.
R. C. Luxembourg B 37.387.

Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1993, tels qu'approuvés par l'assemblée générale du 25 octobre 1996, ont été enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 4, case 8, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996. Signature.
(46751/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

POLICHEM TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 1996, que tous les comptes bancaires de la société fonctionneront et ne pourront être instruits que de la façon suivante:

Jusqu'à concurrence de CHF 4.000,- :

Signature individuelle de chacun des administrateurs.

Au-delà de CHF 4.000,- :

Signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46757/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PUBLILATINA.

Les actionnaires de la société PUBLILATINA, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jaime Goncalves, gérant de la SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION SOCIALE, demeurant à Hesperange;

b) Monsieur Luis Barreira, directeur général de la SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION SOCIALE, demeurant à Schifflange;

c) Monsieur Robert Elvinger, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg;

d) Monsieur Jos Jentgen, employé privé, demeurant à Bertrange;

e) Monsieur André Robert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;

f) Monsieur Jean Vanolst, employé privé, demeurant à Remich.

3) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

4) Sont nommés administrateur-délégué:

Monsieur Jaime Goncalves et

Monsieur Jean Vanolst.

5) La rémunération des administrateurs est fixée comme suit:

Un jeton de présence de 2.000 (deux mille) francs par réunion est accordé à tous les membres du conseil.

Luxembourg, le 8 février 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46759/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

R CHAUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 22, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 37.051.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46760/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

PORVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 13.952.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 décembre 1996, vol. 122, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORVILUX, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(46758/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

RECTO-VERSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, Zone industrielle Helfenterbrück.
R. C. Luxembourg B 45.384.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1995, ainsi que la résolution des actionnaires concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1995, enregistrés à Mersch, le 2 décembre 1996, vol. 122, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 novembre 1996.

B. Soetens, épouse Burggraeve
Gérante

(46761/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

RENOVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46762/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

RENOVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46763/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

ROLLINGER HENRI & FILS EXPLOITATION, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46766/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

ROLLINGER SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46767/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SCOTT'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwee.
R. C. Luxembourg B 30.723.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

J. K. Scott.

(46771/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SCOTT'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserwee.
R. C. Luxembourg B 30.723.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

J. K. Scott.

(46772/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

ROSALINE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 21.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 1996

1) Suite à la démission de Madame Erika Vogt, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein, l'assemblée générale a nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à FL-9491 Ruggel, Rheinstrasse 458.

Son mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le mandat de Madame Brigitte Feger et Madame Elfride Fassold est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Brigitte Feger, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein;
- Madame Elfride Fassold, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein;
- Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à Ruggel, Liechtenstein.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

(46768/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SABRE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 27.613.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 1996

1) Suite à la démission de Madame Erika Vogt, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein, l'assemblée générale a nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à FL-9491 Ruggel, Rheinstrasse 458.

Son mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le mandat de Madame Brigitte Feger et Madame Elfride Fassold est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Brigitte Feger, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein;
- Madame Elfride Fassold, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein;
- Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à Ruggel, Liechtenstein.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

(46769/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SOVEREIGN INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par les assemblées générales ordinaires des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour SOVEREIGN INVESTMENTS LIMITED S.A.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(46786/309/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SANTAELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 26.135.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

INTERAUDIT, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 1996 sont approuvés.

L'assemblée décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de continuer l'activité de la société, malgré la perte des trois quarts de son capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Signature.

(46770/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

S.D.B. FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 1996

La démission des administrateurs, Monsieur Jean-Marie Di Cino et la société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., a été acceptée et pleine décharge leur a été conférée.

Les mandats vacants d'administrateurs de la société seront assumés par:

- M. Giuliano Macucci, directeur de sociétés, résidant à Bagno a Ripoli (FI), Italie;
- M. Paolo Nocentini, directeur de sociétés, résidant à Scandicci-San Michele a Torri, Italie;
- M. Silvano Brandani, directeur de sociétés, résidant à Livorno, Italie.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

Certifié sincère et conforme

S.D.B. FINANZIARIA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46773/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SM 75 I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SM 75 I, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 389 du 16 octobre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant ledit notaire Frank Baden, en date du 18 mars 1994, publié au susdit Mémorial C, n° 289 du 28 juillet 1994.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Darche, employée privée, demeurant à Louette St. Pierre (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur, à savoir Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, accorder mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, N. Darche, J.-F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 1996, vol. 459, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 décembre 1996.

F. Molitor.

(46780/223/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SPREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 24.350.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPREE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 24.350,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 mai 1986, publié au Mémorial C, n° 220 du 5 août 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rüdiger Lambert, Betriebswirt, demeurant à Saarbrücken, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Ernest Krier, employé privé, demeurant à Altwies.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Le transfert du siège à Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présence, que sur les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou dûment représentés et que, par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et, sans que les publications n'aient été requises, elle peut valablement délibérer.

Ensuite, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, et de modifier la deuxième phrase de l'article premier, qui aura désormais la teneur suivante:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.»

Frais

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Lambert, E. Krier, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 1996, vol. 400, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 1996.

U. Tholl.

(46787/232/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SPREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 24.350.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 novembre 1996, reçu par Maître Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46788/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SHIELD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 28.676.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46778/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SHIELD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 28.676.

Société Anonyme Holding constituée par acte par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 1988, publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 284 du 28 octobre 1988.

Par décision de l'assemblée générale du 4 juin 1996, Messieurs Raymond Streicher, Gaston Thinnes et Fernand Paelinck, administrateurs sortants et rééligibles, sont rappelés à leurs fonctions pour une durée de six ans.

ORDINALUX, S.à r.l., commissaire sortant et rééligible, est rappelée à ses fonctions pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

SHIELD S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46779/765/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SERPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46775/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SERPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46776/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

S.P.T. SEAPROTRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, 3, route de Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 25.392.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 10 décembre 1996, vol. 122, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Signature.

(46774/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SOCAUDEFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 30.127.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46781/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 19.905.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46782/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SOFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.699.

Il résulte d'une constatation du conseil d'administration du 13 novembre 1996, que les 1.250 actions de LUF 1.000,- chacune, ont été intégralement libérées par des versements en espèces de LUF 431.250,- au compte de la société.

Actuellement, le capital social est fixé à LUF 1.250.000,-, représenté par 1.250 actions de LUF 1.000,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 22 décembre 1996.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46785/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA GAUCHE.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(46783/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STAMINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

(46789/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STAMINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, vol. 174, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.
(46790/000/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STEFFEN ET ENGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 24, rue du Couvent.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46791/765/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STUDIO V LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 2, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.487.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1996, vol. 258, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46792/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STYLE CLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 5, Wenkelhiel.

R. C. Luxembourg B 42.974.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 18 novembre 1996, vol. 131, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signature.

(46793/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

STYLE CLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 5, Wenkelhiel.

R. C. Luxembourg B 42.974.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 18 novembre 1996, vol. 131, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signature.

(46794/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

TAXIS BENELUX N.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 11, rue du Fort Bourbon.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire**Ordre du jour:*

Changement de l'adresse du siège de la société TAXIS BENELUX N.S., S.à r.l.

Unique résolution

L'assemblée générale décide, à la majorité des voix présentes, soit 100 % du capital, de transférer son siège social au 11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Ancien siège: 2, place Virchow, L-2671 Luxembourg.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, le seul point est approuvé.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 1996.

J. Gonçalves

A. de Abreu Ferreira

Membre

Membre

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46799/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.660.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 1996.

Signature.

(46795/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SUTTON B. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 10.963.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, vol 488, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 1996

1) Suite à la démission de Madame Erika Vogt, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein, l'assemblée générale a nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à FL-9491 Ruggel, Rheinstrasse 458.

Son mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le mandat de Madame Brigitte Feger et Madame Elfride Fassold est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Brigitte Feger, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein;
- Madame Elfride Fassold, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein;
- Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à Ruggel, Liechtenstein.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

(46796/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SWINGIN'PIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 28.625.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(46797/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SYRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.266.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

SYRVAL S.A.

Société Anonyme

Signature

(46798/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

RENT A JEWELLERY BOX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 50.813.

Die verkürzte Bilanz und der verkürzte Anhang zum 31. Dezember 1995 sowie die Beschlussfassung der Gesellschafterin betreffend die Ergebnisverwendung des Geschäftsjahres 1995, registriert in Mersch, den 29. Oktober 1996, vol. 122, fol. 40, case 12, sind beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt worden am 31. Dezember 1996.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial (Amtsblatt), Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Oktober 1996.

Unterschrift.

(46764/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

NEW YORK NEW YORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 19, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 24.667.

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 2 décembre 1996, dûment signifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception que Monsieur Joseph Zervas, ouvrier, demeurant à Luxembourg, a cédé à Monsieur Jacob Avitan, commerçant, demeurant à Howald, vingt-cinq parts sociales lui appartenant dans la société NEW YORK NEW YORK, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Suite à la cession de parts précitée, la société à responsabilité limitée NEW YORK NEW YORK, S.à r.l. est devenue une société unipersonnelle ayant comme seul et unique associé, Monsieur Jacob Avitan, prénommé.

J. Avitan
Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46734/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (BELGIUM) N.V., avec siège social à B-1761 Roosdaal, Stampmolenstraat 11;
2) Monsieur Michel Bellemans, administrateur de sociétés, demeurant à B-1761 Roosdaal, Stampmolenstraat 9, représentés par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
en vertu de deux procurations sous seing privé du 2 décembre 1996.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances,

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est d'assurer des services administratifs dans le domaine des sociétés, de quelque nature que ce soit, et d'acquérir, détenir et disposer d'investissements, de quelque sorte que ce soit, dans d'autres entités ou entreprises, la prestation de services pour d'autres sociétés, que ce soit des sociétés holding, des sociétés financières, des sociétés immobilières, ou tout autre genre de société pouvant nécessiter un support administratif.

De façon générale, la société peut effectuer toutes opérations qui sont jugées utiles pour l'accomplissement et le développement de cet objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts,

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et qui finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (BELGIUM) N.V., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Michel Bellemans, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des apports en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michel Bellemans, administrateur de sociétés, demeurant à B-1761 Roosdaal, Stampmolenstraat 9,

b) Monsieur Erwin De Rooter, directeur de sociétés, demeurant à 1016 EA Amsterdam, Keizersgracht 241,

c) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (BELGIUM) N.V., avec siège social à B-1761 Roosdaal, Stampmolenstraat 11.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1999.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, Monsieur Michel Bellemans, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 93, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

P. Frieders.

(00006/212/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

FAIR PLAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur James Junker, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

2. Mademoiselle Sabrina Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la dénomination de FAIR PLAY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise à disposition et l'exploitation de jeux d'amusement automatiques et électroniques.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières, financières et industrielles qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables aux changements de statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si un quorum de deux administrateurs est présent ou représenté pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures du matin, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire des actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. M. James Junker, prénommé	625.000	625.000	625
2. Mlle Sabrina Martin, prénommée	625.000	625.000	625
Total:	1.250.000	1.250.000	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur James Junker, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Didier Mosser, employé privé, demeurant à F-Ennery,
 - Monsieur Angelo Rosa, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire, la société civile FIDUCIAIRE FIBETRUST, établie à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2002.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Junker, S. Martin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 1996, vol. 459, fol. 45, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 décembre 1996.

A. Lentz.

(00003/221/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DOMANIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 5.552.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOMANIUM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Howald, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.552, constituée suivant acte notarié en date du 29 février 1956, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 24 mars 1956 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 28 juillet 1988.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Legrand, directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Hondelange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Sylviane Capodacqua, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du 4, rue des Joncs, L-1818 Howald aux 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes opérations immobilières pour son compte propre, comprenant notamment l'acquisition, l'échange, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.»

3) Adoption d'une durée illimitée et modification afférente des articles 4 et 23 des statuts.

4) Suppression de l'article 15 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

5) Suppression des mots «et pour la première fois en mil neuf cent cinquante-sept» dans l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société du 4, rue des Joncs à Howald aux 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être transféré dans toute autre localité par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations immobilières pour son compte propre, comprenant notamment l'acquisition, l'échange, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la durée de la société sera désormais illimitée.

En conséquence, l'article 4 des statuts et le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.»

«**Art. 23. Deuxième alinéa.** En cas de dissolution, la liquidation sera opérée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 15 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 comme suit:

«**Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de juin à quatorze heures trente, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Legrand, I. Simon, S. Capodacqua, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 94S, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

F. Baden.

(00037/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DOMANIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 5.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

F. Baden.

(00038/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ONLINE-FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg;
2. CR ASSOCIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude Radoux, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ONLINE-FINANCE.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, préqualifiée, trois cent soixante-dix parts sociales	370
2. CR ASSOCIES S.A., préqualifiée, cent trente parts sociales	130
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

2. L'assemblée générale désigne comme gérante pour une durée indéterminée:

Maître Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Retter, C. Radoux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 74, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 1996.

G. Lecuit.

(00005/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.549.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of December.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme ERRE TRE S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 11th of July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 of the 8th of October 1996.

The meeting is presided over by Mr Michel Bourkel, conseiller économique, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Solange Wolter-Schieres, employée privée, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the one hundred (100) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. - Increase of the share capital by the amount of 45,000,000.- LUF (forty-five million Luxembourg francs) in order to raise it from its present amount of 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) up to 46,250,000.- (forty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue and allotment of 3,600 (three thousand six hundred) new shares, having a par value of 12,500.- LUF (twelve thousand five hundred Luxembourg francs) each, and having the same rights and obligations as those attached to the existing shares.

2. - Acceptance of a new shareholder and correlated partial waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders, in the proportions outlined under point 3 of the present agenda.

3. - Subscription and payment of the 3,600 (three thousand six hundred) new shares by contribution in cash of 45,000,000.- (forty-five million Luxembourg francs).

4. - Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

5. - Resignation of Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg and of Mr Serge Kraemer, ingénieur diplômé, residing in Howald, as directors of the company.

6. - Appointment of Mr Fulvio Tettamanti, financial director, residing in Milano, of Mr Armando Rangoni, industrial, residing in I-Povo and Mr Rudolf Rimbl, auditor, residing in I-Lana, as new members of the Board of Directors.

7. - Miscellaneous business as may properly come before the meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the corporation by an amount of forty-five million Luxembourg francs (LUF 45,000,000.-), in order to bring it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) up to forty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 46,250,000.-), by the issuance and allotment of three thousand six hundred (3,600) new shares of a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each, having the same rights and obligations as those attached to the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to accept Mr Armando Rangoni, industrial, residing in I-Povo as new shareholder and stated the correlated partial waiver of the existing shareholders of their preferential subscription right in the proportions outlined under the following paragraph.

Intervention - Subscription - Payment

Then, here intervenes Mr Armando Rangoni, prenamed, who, after having stated that he has full cognizance of the Articles of Association of ERRE TRE S.A., declares to subscribe to all the three thousand six hundred (3,600) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of forty-five million Luxembourg francs (LUF 45,000,000.-), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at forty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 46,250,000.-), represented by three thousand seven hundred (3,700) shares having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each, entirely paid up.»

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg and of Mr Serge Kraemer, ingénieur diplômé, residing in Howald, as directors of the company, and gives them entire discharge for the execution of their mandates.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new members of the Board of Directors until the annual general meeting of 2002:

1. - Mr Fulvio Tettamanti, financial director, residing in I-Milano,
2. - Mr Armando Rangoni, industrial, residing in I-Povo,
3. - Mr Rudolf Rimbl, auditor, residing in I-Lana.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five hundred and fifty-five thousand Luxembourg francs (LUF 555,000.-).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERRE TRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 8 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur le point figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de 45.000.000,- LUF (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 46.250.000,- LUF (quarante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission et l'attribution de 3.600 (trois mille six cents) actions nouvelles ayant une valeur nominale de 12.500,- LUF (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. - Acceptation d'un nouvel actionnaire et renonciation correlative par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel, dans les proportions reprises sous point 3 du présent ordre du jour.

3. - Souscription et libération des 3.600 (trois mille six cents) actions nouvelles par un versement en espèces de 45.000.000,- LUF (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois).

4. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. - Démission de Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé, demeurant à Howald, comme administrateurs de la société.

6. - Nomination de Messieurs Fulvio Tettamanti, financial director, demeurant à I-Milan, Armando Rangoni, industriel, demeurant à I-Povo et Rudolf Rimbl, réviseur d'entreprises, demeurant à I-Lana, comme nouveaux membres du Conseil d'Administration.

7. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 45.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quarante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 46.250.000,-), par l'émission et l'attribution de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'accepter comme nouvel actionnaire, Monsieur Armando Rangoni, industriel, demeurant à I-Povo et constate que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans les proportions reprises au paragraphe suivant.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes, Monsieur Armando Rangoni, prénommé,

lequel, après avoir constaté avoir parfaite connaissance des statuts de ERRE TRE S.A., a déclaré souscrire les trois mille six cents (3.600) actions nouvellement créées, et les libérer intégralement par un versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 45.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 46.250.000,-), représenté par trois mille sept cents (3.700) actions ayant une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé, demeurant à Howald, comme administrateurs de la société et leur donne entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

1. - Monsieur Fulvio Tettamanti, financial director, demeurant à I-Milan,
2. - Monsieur Armando Rangoni, industriel, demeurant à I-Povo,
3. - Monsieur Rudolf Rimbl, réviseur d'entreprises, demeurant à I-Lana.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à cinq cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 555.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourkel, A. Klein, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 94S, fol. 78, case 2. – Reçu 450.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00049/215/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(00050/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

**INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ELMSFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.068.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ELMSFORD INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on August 6th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 582 of November 11th, 1996.

The meeting was opened by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Robert Bout, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Isabelle Vermeulen, employée privée, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

To change the name ELMSFORD INVESTMENTS S.A. into INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the name of the company into INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A. so that the article 1 of the articles of incorporation reads as follows:

«**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELMSFORD INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 11 novembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan A.J. Bout, managing directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Bout, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Vermeulen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changer le nom de ELMSFORD INVESTMENTS S.A. en INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer le nom de la société en INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jan A.J. Bout, R. Bout, I. Vermeulen, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 1996.

G. Lecuit.

(00045/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

**INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ELMSFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 1996.

G. Lecuit.

(00046/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

LARUCCIA FRERES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

(00076/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.550.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of December.
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme ERRE NOVE S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 11th of July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 of the 8th of October 1996.

The meeting is presided over by Mr Renzo Rangoni, industrial, residing in I-Trento.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Michel Bourkel, conseiller économique, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the one hundred (100) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. - Increase of the share capital by the amount of 223,900,000.- LUF (two hundred and twenty-three million nine hundred thousand Luxembourg francs) in order to raise it from its present amount of 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) up to 225,150,000.- (two hundred and twenty-five million one hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue and allotment of 17,912 (seventeen thousand nine hundred and twelve) new shares, having a par value of 12,500.- LUF (twelve thousand five hundred Luxembourg francs) each, and having the same rights and obligations as those attached to the existing shares.

2. - Acceptance of a new shareholder and correlated partial waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders in the proportions outlined under point 3 of the present agenda.

3. - Subscription and payment of the 17,912 (seventeen thousand nine hundred and twelve) new shares by contribution in kind of the bare ownership of 386,880 (three hundred and eighty-six thousand eight hundred and eighty) shares and the full ownership of 30,000 (thirty thousand) shares with a par value of 1,000.- LUF (one thousand Luxembourg francs) each of LIFIN S.A., a société anonyme incorporated in the jurisdiction of Luxembourg, with its registered office at 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C. B 48.127.

4. - to increase the authorized share capital from 100,000,000.- LUF (one hundred million Luxembourg francs) up to 400,000,000. - LUF (four hundred million Luxembourg francs).

5. - Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

6. - Resignation of Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg and of Mr Serge Kraemer, ingénieur diplômé, residing in Howald, as directors of the company.

7. - Appointment of Mr Fulvio Tettamanti, financial director, residing in Milano, of Mr Renzo Rangoni, industrial, residing in I-Trento and of Mr Dario Finardi, lawyer, residing in I-Parona as new members of the Board of Directors.

8. - Miscellaneous business as may properly come before the meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the corporation by an amount of two hundred and twenty-three million nine hundred thousand Luxembourg francs (LUF 223,900,000.-), in order to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) up to two hundred and twenty-five million one hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 225,150,000.-), by the issue and allotment of seventeen thousand nine hundred and twelve (17,912) new shares, having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each, having the same rights and obligations as those attached to the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to accept Mr Renzo Rangoni, industrial, residing in I-Trento as new shareholder and stated the correlated partial waiver of the existing shareholders of their preferential subscription right in the proportions outlined under the following paragraph.

Intervention - Subscription - Payment

Then, here intervenes Mr Renzo Rangoni, prenamed, who, after having stated that he has full cognizance of the Articles of Incorporation of ERRE NOVE S.A., declares to subscribe to all the seventeen thousand nine hundred and twelve (17,912) new shares and to pay them up by contribution in kind of the bare ownership of three hundred and eighty-six thousand eight hundred and eighty (386,880) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each, and the full ownership of thirty thousand (30,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each of the company LIFIN S.A., a société anonyme incorporated in the jurisdiction of Luxembourg, with its registered office at 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered at the Trade and Company's register in Luxembourg under the number B 48.127.

This contribution in kind is the subject of a report of Mr Bernard Irthum, independent auditor, dated November 25, 1996.

The conclusions of this report are the following:

«Conclusion:

En conclusion de nos travaux de contrôle, nous sommes d'avis que

- a) la description de l'apport est claire et précise;
- b) le mode d'évaluation adopté convient à déterminer la valeur de l'apport projeté;
- c) la somme attribuée en contrepartie est juste et équitable;
- d) la valeur attribuée à l'apport, soit 170.119.000,- LUF (cent soixante-dix millions cent dix-neuf mille francs luxembourgeois) pour l'apport en nature de 386.880 (trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts) actions détenues en nue-propriété et 53.781.000,- LUF (cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-un mille francs luxembourgeois) pour l'apport en nature de 30.000 (trente mille) actions détenues en pleine propriété de la société LIFIN S.A., soit donc un montant total de 223.900.000,- LUF (deux cent vingt-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois), correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie de l'apport.»

This report, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The total contribution of two hundred and twenty-three million nine hundred thousand Luxembourg francs (LUF 223,900,000.-) is entirely allocated to the capital.

The ownership and the transfer of the contributed assets and liabilities have been proved to the notary.

Third resolution

The meeting, after having read the justificatory report of the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to increase the authorized share capital by the amount of three hundred million Luxembourg francs (LUF 300,000,000.-), so as to raise it from its present amount of one hundred million Luxembourg francs (LUF 100,000,000.-), up to four hundred million Luxembourg francs (LUF 400,000,000.-) by the creation of twenty-four thousand (24,000) shares having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. Three first paragraphs.** The corporate capital is set at two hundred and twenty-five million one hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 225,150,000.-), represented by eighteen thousand and twelve (18,012) shares having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each, entirely paid up.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The authorized capital is fixed at four hundred million Luxembourg francs (LUF 400,000,000.-), represented by thirty-two thousand (32,000) shares of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg and of Mr Serge Kraemer, ingénieur diplômé, residing in Howald, as directors of the company, and gives them entire discharge for the execution of their mandates.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new members of the Board of Directors until the annual general meeting of 2002:

1. - Mr Fulvio Tettamanti, financial director, residing in I-Milano,
2. - Mr Renzo Rangoni, industrial, residing in I-Trento,
3. - Mr Dario Finardi, juriste, demeurant à I-Barona.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two million four hundred and fifteen thousand Luxembourg francs (LUF 2,415,000.-).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERRE NOVE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 8 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Renzo Rangoni, industriel, demeurant à I-Trento.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de 223.900.000,- LUF (deux cent vingt-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 225.150.000,- LUF (deux cent vingt-cinq millions cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission et l'attribution de 17.912 (dix-sept mille neuf cent douze) actions nouvelles ayant une valeur nominale de 12.500,- LUF (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. - Acceptation d'un nouvel actionnaire et renonciation corelative par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel, dans les proportions reprises sous point 3 du présent ordre du jour.

3. - Souscription et libération des 17.912 (dix-sept mille neuf cent douze) actions nouvelles par l'apport en nature de 386.880 (trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts) actions détenues en nue-propriété et de 30.000 (trente mille) actions détenues en pleine propriété, ayant une valeur de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, de la société LIFIN S.A., une société anonyme, constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C. B 38.127.

4. - Augmentation du capital autorisé pour le porter de 100.000.000,- LUF (cent millions de francs luxembourgeois) à 400.000.000,- LUF (quatre cents millions de francs luxembourgeois).

5. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. - Démission de Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé, demeurant à Howald, comme administrateurs de la société.

7. - Nomination de Messieurs Fulvio Tettamanti, financial director, demeurant à I-Milan, Renzo Rangoni, industriel, demeurant à I-Trento et Dario Finardi, juriste, demeurant à I-Parona, comme nouveaux membres du Conseil d'Administration.

8. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 223.900.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux cent vingt-cinq millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 225.150.000,-), par l'émission et l'attribution de dix-sept mille neuf cent douze (17.912) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter comme nouvel actionnaire, Monsieur Renzo Rangoni, industriel, demeurant à I-Trento et constate que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans les proportions reprises au paragraphe suivant.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes, Monsieur Renzo Rangoni, prénommé, lequel, après avoir constaté avoir parfaite connaissance des statuts de ERRE NOVE S.A., a déclaré souscrire les dix-sept mille neuf cent douze (17.912) actions nouvellement créées, et les libérer intégralement par incorporation au capital de trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts (386.880) actions détenues en nue-propiété et de trente mille (30.000) actions détenues en pleine propriété, ayant une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, de la société LIFIN S.A., une société anonyme, constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.127.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport délivré par M. Bernard Irthum, réviseur indépendant, daté du 25 novembre 1996, et qui conclut comme suit:

«Conclusion:

En conclusion de nos travaux de contrôle, nous sommes d'avis que

- a) la description de l'apport est claire et précise;
- b) le mode d'évaluation adopté convient pour déterminer la valeur de l'apport projeté;
- c) la somme attribuée en contrepartie est juste et équitable;
- d) la valeur attribuée à l'apport, soit 170.119.000,- LUF (cent soixante-dix millions cent dix-neuf mille francs luxembourgeois) pour l'apport en nature de 386.880 (trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts) actions détenues en nue-propiété et 53.781.000,- LUF (cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-un mille francs luxembourgeois) pour l'apport en nature de 30.000 (trente mille) actions détenues en pleine propriété de la société LIFIN S.A., soit donc un montant total de 223.900.000,- LUF (deux cent vingt-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois), correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie à l'apport.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'apport total de deux cent vingt-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 223.900.000,-) est entièrement alloué au capital.

La propriété et le transfert des actifs et passifs apportés ont été prouvés au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée, ayant reçu lecture d'un rapport justificatif du conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé de la société à concurrence de trois cents millions de francs luxembourgeois (LUF 300.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) à quatre cents millions de francs luxembourgeois (LUF 400.000.000,-) par la création de vingt-quatre mille (24.000) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les trois premiers alinéas de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Trois premiers alinéas.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 225.150.000,-), représenté par dix-huit mille douze (18.012) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quatre cents millions de francs luxembourgeois (LUF 400.000.000,-), représenté par trente-deux mille (32.000) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé, demeurant à Howald, comme administrateurs de la société et leur donne entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

1. - Monsieur Fulvio Tettamanti, financial director, demeurant à I-Milan,
2. - Monsieur Renzo Rangoni, industriel, demeurant à I-Trento,
3. - Monsieur Dario Finardi, juriste, demeurant à I-Parona.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à deux millions quatre cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 2.415.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rangoni, M. Bourkel, A. Klein, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 94S, fol. 78, case 3. – Reçu 2.239.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00047/215/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(00048/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DUBELUX S.A.,

(anc. DOSY S.A.), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.949.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOSY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 8 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Bob Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en DUBELUX S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Augmentation de capital à concurrence de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription et libération de la totalité des cinq cents (500) actions nouvelles par DEVAN S.A. HOLDING, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Changement d'adresse de la société.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en DUBELUX S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUBELUX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

DEVAN S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Monsieur Jim Penning, prénommé,

b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, prénommé,

laquelle société déclare souscrire les cinq cents (500) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société à Luxembourg, 5, avenue Monterey.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Penning, P.-O. Wurth, B. Elvinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 945, fol. 74, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 1996.

G. Lecuit.

(00039/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DUBELUX S.A.,
(anc. DOSY S.A.), Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 53.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Hesperange, le 30 décembre 1996. G. Lecuit.
 (00040/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

AGROFEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.
 R. C. Luxembourg B 47.746.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 31 décembre 1996. AGROFEED, S.à r.l.
P. Schmit
 (00008/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

AGROFEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.
 R. C. Luxembourg B 47.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 31 décembre 1996. AGROFEED, S.à r.l.
P. Schmit
 (00009/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 25.303.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.
 Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
2. Maître Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leurs qualités de seuls associés de la société LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 70 du 24 mars 1987, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de tous services informatiques à des personnes physiques, des sociétés et des organismes publics situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations relatives à l'édition, à la commercialisation et au développement de produits informatiques au sens le plus large.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières ou immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut, dans le cadre de son objet social, s'engager dans toute forme de coopération commerciale ou financière avec d'autres personnes physiques ou morales.»

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des articles de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prestation de tous services informatiques à des personnes physiques, des sociétés et des organismes publics situés à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations relatives à l'édition, à la commercialisation et au développement de produits informatiques au sens le plus large.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières ou immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut, dans le cadre de son objet social, s'engager dans toute forme de coopération commerciale ou financière avec d'autres personnes physiques ou morales.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	1.999
2. Maître Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg, une part sociale	<u>1</u>
Total: deux mille parts sociales	2.000

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes et leur accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer un gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Retter, prénommé.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Retter, S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 1996.

G. Lecuit.

(00077/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

UPTRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.719.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 2, boulevard Royal, 2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Pour UPTRADE INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46808/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

WORLD CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, route de Cessange.

R. C. Luxembourg B 25.786.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 1996, vol. 258, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 décembre 1996.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature.

(46812/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

WEDGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.054.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une nouvelle durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2002.

INTERAUDIT, S.à r.l., 121, avenue de la Faïencerie, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Signature.

(46810/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

YANUDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(46814/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

YANUDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(46815/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

YEUNG ET WONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 29, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 31.983.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1995 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1995, enregistrés à Mersch, le 29 octobre 1996, vol. 122, fol. 41, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 1996.

Kin Sang Wong
Gérant

(46816/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

ZEITUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 66, rue des Mines.

R. C. Luxembourg B 52.053.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1996, vol. 488, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

A. Ruckert
Administrateur-délégué

(46817/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1996.

AIMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.065.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Signature.

(00010/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

ARCIPEL DE LAVEZZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.157.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(00012/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

A. ANTONY-VOOSEN & CIE, Société à responsabilité limitée en liquidation.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 3 décembre 1996, enregistré à Remich, le 4 décembre 1996, volume 459, folio 36, case 5, aux droits de cinq cents francs 500,-,

que la société A. ANTONY-VOOSEN & CIE, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BABYLAND, S.à r.l. suivant acte sous seing privé du 10 mai 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 128 du 24 août 1972, au capital de 2.000.000,- LUF,

a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 décembre 1996.

A. Lentz.

(00011/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

AZZURRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.493.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 décembre 1996 que:

Le terme de trois ans du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 1998, à savoir:

- M. Fabio Gera, Administrateur
- M. Mario Delfini, Administrateur
- M. Francesco Caltagirone, Administrateur
- M. Enrico Giuseppe Olivieri, Commissaire aux Comptes.

Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00015/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DATALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 12.000.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 22, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 25.435.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Le mandat du gérant expirera à l'issue de l'assemblée des associés qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Signature.

(00026/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

**DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGS-UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.455.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGS-
UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(00032/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

BIOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.088.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour BIOLUX S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(00016/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

BORMAC CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.145.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(00017/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00020/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00021/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DEUTSCHE INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00033/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DEUTSCHE INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00034/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour BURNTHOR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(00019/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.394.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre 1996 que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00022/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.874.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Signature.

(00023/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

FERRERO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.233.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour FERRERO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(00051/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.568.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour COMIFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(00024/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.568.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour COMIFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(00024A/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DIGIT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00035/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DIGIT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00036/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DEMULDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00028/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DEMULDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS
Signature

(00029/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

HERMES-CONSEILS, Société civile.

Siège social: Luxembourg.

Il résulte d'une cession de parts en date du 18 novembre 1996 que les parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Ralf Schroeder 99 parts
Monsieur Philippe Verstraeten 1 part

Pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00061/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

AUBERGE CROISSETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 26.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00014/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DATATRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 15.248.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00027/549/1) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DENNEMEYER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 21.880.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00030/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

DENNEMEYER TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 19.114.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00031/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

EASY VIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Signature

(00041/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.
